



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 tenue à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : Mme Rachel Alarie, mairesse ainsi que les conseillers M. Fernand Landry, M. Adrien Paradis et les conseillères Mme Chantal Mainville et Mme Josée Chrétien, Mme Lucie Gravel.

Était absent le conseiller M. Robert Tailleur.

Étaient également présentes, Mme France Pelletier, directrice-générale/greffière-trésorière ainsi que Mme Lise Roy, technicienne administrative.

1.0 Ouverture de la séance;

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20 :02, sous la présidence de Mme Rachel Alarie, mairesse.

2.0 Modification à l'ordre du jour;

2022-07-183

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu majoritairement de reporter le point 5.2 à une séance du conseil ultérieure.

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

2022-07-184

L'ordre du jour étant disponible pour tous, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié, ainsi que de laisser le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Groupe Forestier Coopératif projet d'une entente de taux récolte de bois
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2022;
- 5.0 Trésorerie;
 - 5.1 Dépenses de juin 2022;
 - 5.2 Placements à terme :
 - 5.2.1 Pour la municipalité 300 000.
 - 5.2.2 Pour le camping 150 000.
 - 5.3 Autorisations pour la directrice générale
 - 5.3.1 Carte de crédit
 - 5.4 Embauche de Me Bigué avocat
- 6.0 Ressources humaines;
 - 6.1 Offres d'emploi :
 - 6.1.1 Adjointe
 - 6.1.2 Journalier
 - 6.1.3 Concierge
 - 6.2 Adoption du règlement 209 -code d'éthique des employés
- 7.0 Correspondance;
- 8.0 Projets
 - 8.1 La nature à son meilleur : plaque inaugurale à commander
 - 8.2 Hecla Québec : comité des loisirs
 - 8.3 Les journées de la culture
 - 8.4 Camp de jour : budget pour accessoires.
- 9.0 Camping :
 - 9.1 Demandes
 - 9.1.1 Achat fortement recommandé d'un épipen pour adulte et antihistaminique (allergies).
 - 9.2 Travaux divers
 - 9.2.1 Caméras : coûts achats



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2022-07-185

9.2.2 Clôtures entourant les poubelles : achat de végétation

10.0 Pompiers

10.1: Achat d'un dévidoir mural, en métal, de qualité pour hose de jardin.

11.0 Réseau routier

11.1 Projet 2020 : PPA-ES : Ponceau et rechargement rang 1

11.2 PPA-CE : subvention de 20,000 \$ refaire transition rang 4, et trop-plein rang 2-3 ouest

12.0 Dossiers divers

12.1 Acceptation de notification par moyen électronique

12.2 Disposition des palettes de bois : soumission, don ou autre utilisation

12.3 Soumission pour réservoir à l'huile et huile à chauffage

12.4 Demande de lotissement partie du lot de Marcel Chantal Mainville pour CPTAQ

12.5 Kiosque d'entrée au marais rang 2-3 : délabrée : on fait quoi.

12.6 Modification base de ciment et clôture pour réservoir au propane

13.0 Rapport des comités;

14.0 Période de questions;

15.0 Sujets divers;

16.0 Levée de la séance.

3.0 Groupe Forestier Coopératif : projet d'une entente de taux pour récolte de bois des lots intramunicipaux pour 2022.

Attendu que depuis les cinq dernières années, le Groupement Forestier Coopératif Abitibi a réalisé la recette forestière complète en récoltant toutes les essences prévues au calcul de possibilité forestière;

Attendu que le Groupement Forestier Coopératif a aussi investi dans des infrastructures sur le territoire;

Attendu que deux options s'offrent à la municipalité de Roquemaure quant à la supervision et la gestion des lots intra pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 décembre 2022, soit :

- 1- Option nous procurant le meilleur revenu : chemin à la charge de la municipalité, avec un revenu estimé de 32 094.60 \$.
- 2- Option nous offrant un revenu moindre : chemin à la charge du Groupement Forestier, avec un revenu estimé de 18 867.00 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de choisir l'option 1, soit de prendre le chemin à la charge de la municipalité, lors de l'exécution des travaux par le Groupe Forestier Coopératif Abitibi.

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2022;

Droit de report, explications de Mme Alarie : « À titre de mairesse j'ai utilisé mon droit de report de la résolution no 2022-06-181, achat d'un camion et d'une remorque pour les raisons suivantes :

- Aucune prévision budgétaire n'a été faite concernant l'achat d'un camion lors de l'adoption de notre budget 2022;
- Aucun mandat n'a été donné à notre directrice générale pour demander des soumissions auprès de différents concessionnaires, afin de respecter notre règlement no 204 sur la gestion contractuelle, exigeant, à l'article 7, alinéa A, des appels d'offres pour toute dépense se situant entre 25,000 et 105,700 \$.
- Il ne relève pas d'un élu d'aller chercher des soumissions auprès d'un concessionnaire, cela contrevient à son code d'éthique car il y a ingérence dans le travail de la direction générale.



N° de résolution
ou annotation

2022-07-186

2022-07-187

2022-07-188

- Il n'est donc pas légal de procéder de la façon dont le dossier a été traité;
- En conséquent, je demande l'annulation de la résolution 2022-06-181 ».

À la lumière de ces informations, Mme Josée Chrétien propose, appuyée de Mme Chantal Mainville, l'annulation de la résolution 2022-06-181.

Les discussions se poursuivent et Mme Chantal Mainville suggère de conserver la résolution 2022-06-181 en y apportant, si nécessaires, les correctifs requis, après réécoute de l'enregistrement par la directrice générale. M. Fernand Landry est d'accord.

Une modification sera apportée au point 18.0 sujet divers à l'effet que Mme Lucie Gravel a apporté le sujet de l'achat du camion et non M. Fernand Landry.

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 7 juin, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Adrien Paradis, appuyé par M. Fernand Landry et résolu d'adopter le procès-verbal du 7 juin 2022, en tenant compte de la demande de vérification précédente.

5.0 Trésorerie;

5.1 **Dépenses de juin 2022;**

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer juin 2022 au montant de : 90 548.30 \$

Pour le camping municipal :

Liste des comptes à payer juin 2022 au montant de : 12 480.49 \$

Salaires nets : juin 2022

10 685.26 \$

ATTENDU QUE LE conseil a pris connaissance des comptes à payer ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de ces dépenses.

5.2 Autorisation pour la directrice générale : carte de crédit

Attendu que la carte de crédit de la municipalité est au nom de Mme Marie-Ève Isabelle;

Attendu que Mme Isabelle ne travaille plus pour la municipalité;

Attendu que Mme France Pelletier détient maintenant le poste de directrice-générale/greffière-trésorière;

En conséquence, il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité que la municipalité fasse la demande auprès de Desjardins afin d'annuler la carte de



N° de résolution
ou annotation

2022-07-189

2022-07-190

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

crédit au nom de Mme Isabelle et de faire l'émission d'une nouvelle carte au nom de Mme France Pelletier pour la municipalité de Roquemaure et que Mme France Pelletier soit autorisée à signer pour toute demande chez Visa Desjardins Affaires.

5.3 Embauche de Me Bigué avocat

Attendu l'urgence d'agir concernant la proposition adoptée par quelques membres du conseil quant à l'achat d'un camion et d'une remorque à un coût totalisant 65 000 \$ selon l'estimé qu'ils ont en main;

Attendu la nécessité d'obtenir des conseils et une opinion juridique le plus rapidement possible quant à la légalité de cette proposition;

Attendu que les avocats de la FQM ont fortement suggéré à l'administration de faire appel à un avocat spécialisé dans le droit municipal;

Attendu la nécessité de protéger adéquatement la municipalité, les élus, les employés ainsi que les citoyens;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à la majorité de confier ce mandat à Me Bigué avocat, ceci rétroactivement, pour le travail exécuté à la suite de la demande envoyée par l'administration, entre le 9 juin 2022 et le 5 juillet 2022.

Vote : 3 pour et 2 contre, soit M. Fernand Landry et M. Adrien Paradis.

6.0 Ressources humaines;

6.1 Offres d'emploi :

6.1.1 Journalier

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Joël Bernier à titre de journalier selon les termes de son contrat et d'autoriser Mme Rachel Alarie à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Roquemaure.

6.2 Adoption Règlement numéro 209 code d'éthique et de déontologie

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;



N° de résolution
ou annotation

2022-07-191

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 7 juin 2022;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 juin 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue entre le 8 et le 30 juin 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 8 juin 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement numéro 209 soit adopté.

7.0 Correspondance;

2022-07-192

7.1 Commandite pour Line Binet, gérante du camping

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée de Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'offrir une commandite au montant de 100.00 \$ à Mme Line Binet, gérante du camping municipale de Roquemaure.

2022-07-193

7.2 CAPACS (Centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel pour toutes les personnes victimes d'agressions sexuelles)

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité de commanditer un montant de 100.00 \$ à la CAPACS pour la tenue de leur activité du 16 septembre prochain.

8.0 Projets

2022-07-194

8.1 La nature à son meilleur

Attendu que le projet « La nature à son meilleur » est presque qu'achevé et que pour ce faire, la pose d'une plaque (pancarte) inaugurale doit être installée, selon les termes du contrat;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité de faire l'achat et l'installation d'une plaque inaugurale respectant les normes établies par le Gouvernement du Québec, selon les termes de la subvention.

8.2 Hecla Québec : don de 1 000\$ au comité des Loisirs pour les enfants, subvention qui servira à l'achat d'équipement pour diverses activités



N° de résolution
ou annotation

2022-07-195

8.3 Les journées de la culture

Attendu que les journées de la culture auront lieu du 30 septembre au 2 octobre 2022;

Attendu que la MRC a des sommes d'argent disponibles pour les municipalités afin d'offrir à la communauté des activités culturelles gratuites;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité que la municipalité de Roquemaure dépose un projet à la MRC en vue de tenir une activité spéciale en lien avec la culture.

2022-07-196

8.4 Camp de jour : budget pour achat d'accessoires et de matériel.

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'octroyer un budget de 750.00 \$ au camp de jour pour l'achat d'accessoires et de matériel nécessaires à la réussite du camp.

2022-07-197

9.0 Camping :

9.1 Demandes

9.1.1 Achat fortement recommandé d'auto-injecteurs Epipen

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité de faire l'achat de deux auto-injecteurs Epipen, soit 1 pour adulte et 1 pour enfant, afin de compléter la trousse de premiers soins, au camping.

2022-07-198

9.2 Travaux

9.2.1 Caméras : achats

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de faire l'achat de deux caméras de chasses de marque Spypoint (cartes à puces incluses) afin de surveiller les bennes à ordures au camping, chez Surplus du Nord de La Sarre, au montant de 298,94 \$, taxes incluses.

2022-07-199

9.2.2 Clôture végétale entourant les poubelles : achats de végétation

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Chantal Mainville, et adopté à l'unanimité d'acheter de la végétation vivace (houblon) afin d'enjoliver l'enclos des poubelles aux Serres Gallichan. Des 12 pots nécessaires, selon les propriétaires, 4 sont disponibles cette année, coût de 31 \$ chacun + taxes. (Montant total de 142,57 \$)

2022-07-200

10.0 Pompiers

10.1 Demande : Achat d'un dévidoir mural

Il est proposé par M. Adrien Paradis, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un dévidoir



N° de résolution
ou annotation

2022-07-201

2022-07-202

2022-07-203

2022-07-204

mural en métal et robuste, pour boyau d'arrosage de jardin, au coût approximatif de 160 \$ + taxes, pour la caserne de pompiers.

11.0 Réseau routier

11.1 Projet 2020 : PPA-ES

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de demander une soumission à notre entrepreneur Jean-Guy Roy entrepreneur Inc. afin d'effectuer le changement du ponceau abîmé du rang 1 et de faire du rechargement dans ce rang.

11.2 Projet PPA-CE :

Attendu que la municipalité a reçu une subvention au montant de 20 000 \$ pour un projet d'amélioration du réseau routier dans le cadre du programme PPA-CE;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité de demander une soumission à notre entrepreneur Jean-Guy Roy entrepreneur Inc. afin de refaire la transition au rang 4 ainsi que d'améliorer le rang 2 et 3 ouest par l'ajout de gravier.

12.0 Dossiers divers :

12.1 Acceptation de notification par moyen technologiques : les élus pourront désormais recevoir les avis de convocation pour les assemblées extraordinaires par courriel; il ne sera plus nécessaire d'aller porter les convocations de main en main ou par courrier recommandé, car, ils ont tous signé l'acceptation de ce moyen de communication, sauf M. Robert Tailleur qui avait quitté.

12.2 Disposition des palettes de bois : plusieurs dizaines de palettes de bois sont entreposées au garage.

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de vendre les palettes 1.00 \$ + taxes chacune aux citoyens qui en demandent.

12.3 Soumission pour réservoir à l'huile et son contenu (huile à chauffage)

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Jean-François Plourde au montant de 500.00 \$. plus taxes.

12.4 Demande de lotissement, partie du lot de Marcel Mainville, pour la CPTAQ :

Attendu que la brigade de pompiers volontaires, à la suite de l'adoption du schéma de couverture de risques adopté par la MRC d'Abitibi-Ouest, a dû installer une réserve d'eau à



N° de résolution
ou annotation

2022-07-205

2022-07-206

2022-07-207

l'extrémité ouest du rang 2-3, afin de s'assurer d'avoir une bonne réserve en cas d'incendie dans ce secteur;

Attendu que la municipalité ne possède aucun terrain dans ce secteur propice à recevoir un tel équipement;

Attendu que M. Marcel Chantal Mainville a généreusement offert une partie de son lot 5 520 128 pour installer ce réservoir;

Attendu que la municipalité désire régulariser la situation et acquérir cette partie de terrain;

Attendu que cette demande ne contrevient à aucune réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de faire une demande d'aliénation d'une partie du lot 5 520 128 de M. Marcel Chantal Mainville en faveur de la Municipalité de Roquemaure, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole, et de payer les frais encourus de 324.00 \$.

12.5 Kiosque d'entrée au marais Antoine, rang 2 et 3 : brisé et non utilisé, qu'en faisons-nous?

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de publiciser le don du kiosque dans la cache de septembre, de recueillir les noms et de faire un tirage au sort à l'assemblée du conseil municipal de septembre.

12.6 Clôture entourant la bonbonne de propane au centre municipal

Attendu que la municipalité a fait l'achat d'une clôture en juin 2022 afin de sécuriser la bonbonne de propane au centre municipal;

Attendu qu'Ultramar est venu changer la bonbonne existante pour une plus grosse;

Attendu qu'à la suite de ce changement, la dalle de ciment sous la bonbonne ainsi que la clôture achetée le mois passé ne sont plus assez grandes;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de mandater notre journalier afin qu'il effectue l'agrandissement de la dalle de ciment, et d'acheter, auprès de Clôture Abitem, les sections manquantes et les matériaux nécessaires.

13 Rapport des comités;

14 Période de questions;

Plusieurs des citoyens présents demandent plus de détails concernant l'achat du camion et de la remorque. Ces derniers demandent de justifier la légitimité et le besoin réel de ces achats pour notre municipalité.



N° de résolution
ou annotation

2022-07-208

2022-07-209

2022-07-210

15 Sujets divers;

15.1 CADR

Étant donné l'incompréhension de certains élus quant à la légitimité du CADR et la nomination des nouveaux membres du CADR, M. Fernand Landry, M. Adrien Paradis, ainsi que Mme Lucie Gravel demande un avis juridique à ce sujet.

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à la majorité de demander un avis légal au sujet du CADR.

Vote : 3 pour et 2 contre, soit Mme Chantal Mainville et Mme Josée Chrétien.

15.2 Enregistrement de l'assemblée du 7 juin 2022

M. Fernand Landry propose, appuyé de M. Adrien Paradis, de faire une demande à Me Bigué afin d'obtenir par écrit, le droit de posséder l'enregistrement la séance du conseil du 7 juin 2022, et que la municipalité assume les frais encourus par cette demande.

Vote : 3 pour et 2 contre, soit Mme Chantal Mainville et Mme Josée Chrétien.

16 Levée de la séance.

À 23 :30, il est proposé par M. Adrien Paradis, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu de fermer la séance.

Mme France Pelletier,
Directrice-générale/greffière-trésorière

Mme Rachel Alarie,
Mairesse